

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 15646 Numéro SIREN : 732 075 312 Nom ou dénomination : ACCENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2020 sous le numéro de dépôt 12084

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-03-2020

N° DE DEPOT : 012084

N° GESTION : 1995B15646

N° SIREN : 732075312

DENOMINATION : ACCENTURE

ADRESSE : 118-122 AVE DE FRANCE 75013 PARIS

MILLESIME : 2019

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 118 AVENUE DE FRANCE 75013 PARIS Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 7 3 2 0 7 5 3 1 2 0 0 1 2 2 si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice clos le, 31/08/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 009 411	387 289
	Fonds commercial (I)	AH	AI	5 458 883	57 551 489
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		60 748 610
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 962 035	11 494 079
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	68 872 403	68 872 403
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	10 454 440	10 454 440
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BK	BI	897 652	897 652
	TOTAL (II)	BJ	BK	40 430 330	210 405 964
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ	23 606 099	23 606 099
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	379 562	366 748 331
	Autres créances (3)	BZ	CA		49 907 593
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	161 625	161 625
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 846 126	3 846 126
	TOTAL (III)	CJ	CK	379 562	444 269 776
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	40 809 892	654 675 741
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :		

© Invoice - Formulaire IDEF - non réglementaire pour les dépôts papier

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 17 250 000	DA	17 250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	123 695	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 725 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* at réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1	DF	23 637	
	Autres réserves serve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	1 761	
	Report à nouveau		DH	79 229 653	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	40 239 438	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	138 593 187	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	11 298 787	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	11 298 787	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 267	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	7 955	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 815 255	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	93 076 602	
	Dettes fiscales et sociales		DY	253 876 487	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		BZ	227 478	
	Autres dettes		EA	3 426 342	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	152 342 571	
	TOTAL (IV)		EC	504 773 960	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	9 806	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	654 675 741	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	Écart de réévaluation libre		1D		
	Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	502 958 705	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H	1 267	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	8 767 171	FB		FC	8 767 171
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	1 304 913 021	FH	291 554 637	FI	1 596 467 658
			FJ	1 313 680 192	FK	291 554 637	FL	1 605 234 829
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée +						FM	(273 456)
	Production immobilisée +						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	28 520 102
	Autres produits (I) (11)						FQ	23 288
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 633 504 763	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) +						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	(11 820)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	843 401 155
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	30 016 762
	Salaires et traitements *						FY	338 173 735
	Charges sociales (10)						FZ	237 014 585
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	5 921 286
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	7 282 128
	Autres charges (12)						GE	112 589 790
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 574 387 624
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	59 117 139
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	27 481
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	27 481
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	16 172 046
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	16 172 046
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16 144 564)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	42 972 574	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SASNéant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	76 105 481	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	126 213	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	76 231 694	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	73 277 496	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	56 423	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	502 057	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	73 835 977	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 395 716	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	5 815 946	
Impôts sur les bénéfices *		IK	(687 093)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	1 709 763 939	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	1 669 524 500	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	40 239 438	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		
		HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	(39 988)	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	111 223 643	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	REFACTURATION INDEMNITES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	CONVENTION DE TRANSFERT		3 010 000	
VALEUR NETTE DES ELEMENTS D'ACTIF	56 423			
PRODUITS DE CESSIION D'ELEMENT D'ACTIF		126 213		
PENALITES ET AMENDES	82 339			
TOTAL GENERAL	73 835 977	76 231 694		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				

DGFIP N° 2053 2019

ACCENTURE SAS

[illegible]

DGFIP N° 2053 2019

ACCENTURE SAS

[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	129 152 512	KE		KF	3 003 171	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	09		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KF		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	18 591 112	KW		KX	1 345 810		
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	27 475 038	LC		LD	3 741 342		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LJ		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	46 066 151	LO		LP	5 087 152	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	51 418 571	8V		8W	17 453 831	
	Autres titres immobilisés					1P	7 625 220	1R		1S	2 829 220	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	921 683	1U		1V	38 224	
	TOTAL IV					1Q	59 965 474	1R		1S	20 321 276	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	235 184 138	ØR		ØJ	28 411 600	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
						Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	132 155 684	1X
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LV		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU		MM	6 554 604	MN	13 382 317	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	6 142 583	MT	25 073 797	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF
	TOTAL III					IY		NG	12 697 188	NH	38 456 115	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØV	68 872 403	ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	10 454 440	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	62 255	2F	897 652	2G
	TOTAL IV					I3		NJ	62 255	NK	80 224 495	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	12 759 444	ØL	250 836 295	ØM

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION (GFIP N° 2054-bis 2019) SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/08/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments créés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées créées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrite : la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CV		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	7 296 503	PF	932 180	PG	219 273	PH	8 009 411
Terreins		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 868 957	QE	2 239 697	QF	6 554 019	QG	8 554 635
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 300 186	QM	5 083 843	QN	5 976 629	QO	18 407 400
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	32 169 143	QV	7 323 541	QW	12 530 648	QX	26 962 035
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	39 465 647	ØP	8 255 721	ØQ	12 749 922	ØR	34 971 447

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terreins	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	S4
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NCT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4R	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EQ	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	32 525 731	5W	7 333 146	5X	28 560 091	5Y	11 298 787
	TOTAL II	5Z	32 525 731	TV	7 333 146	TW	28 560 091	TX	11 298 787
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	5 458 883	6B		6C		6D	5 458 883
		6E		6F		6G		6H	
		6J		6K		6L		6M	
		6N		6P		6Q		6R	
		6S		6T		6U		6V	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	379 562	6U		6V		6W	379 562
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 838 445	TY		TZ		UA	5 838 445
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	38 364 177	UB	7 333 146	UC	28 560 091	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	7 282 128	UF	28 560 091			
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-Se du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 1

ACCENTURE SAS

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 2

ACCENTURE SAS

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISIONS RISQUES PRUD'HOMAIUX	8 282 731	5 664 234	4 317 091	9 629 874
PROVISION POUR LITIGES	800 000		800 000	
PROVISIONS CLIENTS	23 443 000	1 664 000	23 443 000	1 664 000
TUP ORBIUM		4 912		4 912

TOTAL	32 525 731	7 333 146	28 560 091	11 298 786
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

SOMME DES EXTENSIONS	32 525 731	7 333 146	28 560 091	11 298 786
-----------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	897 652	UV	0	UW	897 652	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	100 490	100 490				
	Autres créances clients				UX	367 027 403	367 027 403				
	réserve représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UV	514 289	514 289				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	2 718 336	2 718 336				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	8 907 884	8 907 884				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	9 311 882	9 311 882				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	26 077 276	26 077 276				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	2 377 923	2 377 923				
	Charges constatées d'avance				VS	3 846 126	3 846 126				
	TOTALUX				VT	421 779 265	VU	420 881 613	VV	897 652	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	1 267	1 267					
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	93 076 602	93 076 602					
Personnel et comptes rattachés				8C	115 339 062	115 339 062					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	59 613 247	59 613 247					
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	71 214 917	71 214 917					
			Obligations cautionnées	VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 709 259	7 709 259					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	227 478	227 478					
Groupe et associés (2)				VI	7 955	7 955					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	3 426 342	3 426 342					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L	152 342 571	152 342 571					
TOTALUX				VY	502 958 705	VZ	502 958 705				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐ *

I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		Exercice N, clos le : 31/08/2019	
				WA	40 239 438
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)			WE	1 200 169
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WG	92 866
	Amendes et pénalités			WB	
	Charges à payer liées à des États et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			WE	
	Charges financières (art. 212 bis)*			WF	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			WG	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)			WB	
Quote-part	Résultat imposable par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultat bénéficiaire visé à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
	— imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	— imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité raisonnée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MR
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
				TOTAL I	WR
					68 338 481
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.R.*					WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				
	— imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	— imposées au taux de 0 %				
	— imposées au taux de 19 %				
	— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	— imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)			2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY
Majoration d'amortissement*					XD
Mesures d'incitation	Entreprises innovantes (art. 44 quinquies A)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 quinquies A)	L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Zone de construction de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - 13E (art. 44 octies et 44 octies A)		OV	Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	XC
	Parcours urbain à dynamisme (art. 44 septies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC
	Entreprises nouvelles 44 septies		L2		
	Sociétés innovantes européennes (art. 209C)		K3		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en amont du déficit	ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XII
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	35 068 130
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	35 068 130

DGFIF N° 2058-A 2019

ACCENTURE SAS

[illegible]

22 588 311

22 548 311

[illegible]

154 529

154 529

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et X1 du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES CLIENTS	8X	1 664 000	8Y	24 243 000
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	1 664 000	9C	24 243 000
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC C3S	9K	1 474 199	9L	2 514 512
PARTICIPATION	9M	5 815 946	9N	6 358 310
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S	7 290 145	9T	8 872 822
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	8 954 145	YO	33 115 822
		↓	↓	
		ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2019

Extension 1

ACCENTURE SAS

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : **ACCENTURE SAS**

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	62 187 512	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserves légales	ZB	
						Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	17 042 141		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	ØF	79 229 653		Report à nouveau		ZG	79 229 653
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	79 229 653
					TOTAL II			

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier				(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	690 634 798		
	— Locations, charges locatives et de copropriété				(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		JB	11 947 345		XQ	17 012 632		
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	2 898 831		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	— Autres comptes				(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			BT	132 854 892		
	Total du poste correspondant à la ligne 17W du tableau n° 2052									ZJ	843 401 155		
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	10 653 757		
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	19 363 005		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	30 016 762		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	388 468 244		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	187 041 394		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *									ØB	378 446 109		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé *				XP					— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	35 068 131	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	53 060 366	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES JGFiP N° 2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : **ACCENTURE SAS**

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 LOGICIELS	219 554		219 273		281
	2 AGENCEMENTS	1 502		917		585
	3 MATERIEL INFORMATIQUE	1 497 337		1 444 560		52 777
	4 MAT INFO DESKTOP	1 488		1 488		
	5 MAT INFO SERVEURS	196 044		193 263		2 781
	6 MATERIEL DE BUREAU	9 664		9 664		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑩
I - Immobilisations *	1	8 353	8 072	8 072			
	2	43	(542)	(542)			
	3	105 045	52 268	52 268			
	4	226	226	226			
	5	12 416	9 635	9 635			
	6	130	130	130			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été arqués à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		69 789				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2019

Extension

ACCENTURE SAS

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

	TOTAL					
--	--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2019

Néant ☒ X *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS				
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice: 2032 - NOT

Extension

ACCENTURE SAS

[illegible]

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

JGFiP N° 2059-C 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou de 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a coés - 0 bis du CGI) ① %.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I coés - 0 bis du CGI) ① %.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a coés - 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a coés - 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOI

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **ACCENTURE SAS**

Néant ☒ *

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5c, 6c, 7c alinéas de l'art. 39-1-5c du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/09/2018 et clos le : 31/08/2019	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	4 271
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 604 961 373
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 604 961 373

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	(16 700)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI	
Total 2	OM	(16 700)

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	0
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	824 923 889
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	5 065 288
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	112 589 790
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	942 578 967

IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137 662 365 704

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	662 365 704

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case S.A. vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)				EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	1 604 961 373
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	du	GY		au	GZ
Date de cessation					HR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2019

N° SIRET 73207531200122

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie) 118 AVENUE DE FRANCE

CODE POSTAL 75013

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	17 250 000
---	----	---	--	----	------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ACCENTURE HOLDINGS FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 477832612 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 17 250 000

Adresse : N° 118 Voie AVENUE DE FRANCE

Code Postal 75013 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 ⑨

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2019

N° SIRET 73207531200122

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie) 118 AVENUE DE FRANCE

CODE POSTAL 75013

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SAS Dénomination ALTIMA

N° SIREN (si société établie en France) 411780687

% de détention 100,00

Adresse : N° 33 Voie RUE DUPLEIX

Code Postal 59100

Commune ROUBAIX

Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination CIRRUSEO

N° SIREN (si société établie en France) 537533861

% de détention 100,00

Adresse : N° 12 Voie RUE GODOT DE MAUROY

Code Postal 75009

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, insérer un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Accenture S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros
Siège social : 118-122 avenue de France 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
VINGT-CINQ FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq février,

La société Accenture Holdings France SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 407.037.000 euros dont le siège social est situé 118, avenue de France à Paris - 75013, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président Monsieur Marc Thiollier.

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« *Associé Unique* ») propriétaire des 17.250.000 actions composant le capital social de la société Accenture SAS, (ci-après dénommée la « *Société* »),

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité Social Economique,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2019,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- le projet des décisions adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2019,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2019,
- approbation des comptes de l'exercice clos au 31 août 2019 et des rapports ci-dessus; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2019, proposition de distribuer un dividende,
- convention réglementée,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Guillaume Livet, associé signataire, qui a été régulièrement informée par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique, est absente et excusée.

Le Comité Sociale Economique a aussi été régulièrement informé.

Sur la base du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31 août 2019, les décisions suivantes ont été adoptées :

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2019, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de 40 239 438 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 août 2019.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 1 293 035 €.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 40 239 438 €. En tenant compte du Report à Nouveau créateur de 79 229 653 €, le bénéfice distribuable s'élève à 119 469 091 €.

L'Associé Unique décide de l'affectation suivante du bénéfice distribuable de 40 239 438 € :

- 40 239 438 € le solde au compte de Report à Nouveau qui est ainsi porté à la somme de 119 469 091 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé à la distribution des dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos en :	Dividende Global	Revenus non éligibles à l'abattement si l'associé unique est une personne morale	Revenus éligibles à l'abattement
2018	0 €	(de 40 %) : 0 €	0
2017	0 €	(de 40 %) : 0 €	0
2016	56.200.000 €	(de 40 %) : 56.200.000 €	0

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION – CONVENTION REGLEMENTEE

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos au 31 août 2019 aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue et que la lettre relative aux conventions conclues à des conditions normales et courantes a effectivement été remise, dans les délais légaux, au Commissaire aux comptes.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique et le Président.

*
* *

Olivier Girard
Le Président

Accenture Holdings France SAS
L'Associé Unique



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019
Accenture S.A.S.
118, Avenue de France - 75013 Paris
Ce rapport contient 21 pages
Référence : GL-201-003

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Siège social : 118, Avenue de France - 75013 Paris
Capital social : €.17 250 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

A l'Associé unique de la société Accenture S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Accenture S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des fonds commerciaux, des malis techniques affectés aux fonds commerciaux et des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 janvier 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Guillaume Livet
Associé

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

ACCENTURE SAS

		2019			2018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	8 396 700	8 009 411	387 289	259 365
	Fonds commercial (1)	63 010 372	5 458 883	57 551 489	57 551 489
	Autres immobilisations incorporelles	60 748 610		60 748 610	58 586 270
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	38 456 115	26 962 035	11 494 079	13 897 007
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations	68 872 403		68 872 403	51 418 571
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	10 454 440		10 454 440	7 625 220
	Prêts				
	Autres immobilisations financières *	897 652		897 652	921 683
TOTAL (II)		250 836 295	40 430 330	210 405 964	190 259 608
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services	23 606 099		23 606 099	23 879 555
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				211 497
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	367 127 893	379 562	366 748 331	370 819 285
	Autres créances (3)	49 907 593		49 907 593	45 776 816
Comptes de Régularisation	DIVERS				
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	161 625		161 625	32 280
	Charges constatées d'avance (3)*	3 846 126		3 846 126	3 293 065
	TOTAL (III)	444 649 339	379 562	444 269 776	444 012 500
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif * (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	695 485 634	40 809 892	654 675 741	634 272 109

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

ACCENTURE SAS

		2019	2018
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	17 250 000	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	123 695	123 695
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale	1 725 000	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	23 637	23 637
	Autres réserves	1 761	1 761
	Report à nouveau	79 229 653	62 187 512
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	40 239 438	17 042 141
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	138 593 187	98 353 749
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	11 298 787	32 525 731
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	11 298 787	32 525 731
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 267	3 556 364
	Emprunts et dettes financières divers	7 955	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 815 255	880 472
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 076 602	92 270 317
	Dettes fiscales et sociales	253 876 487	247 212 511
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	227 478	5 842
	Autres dettes	3 426 342	13 357 987
Compte régul.	Produits constatés d'avance	152 342 571	146 109 133
	TOTAL (IV)	504 773 960	503 392 628
	Écarts de conversion passif (V)	9 806	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	654 675 741	634 272 109
RENVOLS	Écart de réévaluation incorporé au capital		
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	502 958 705	502 512 155
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 267	3 556 364

DGFIP N° 2052 2019

ACCENTURE SAS

		2019	2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		8 767 171	2 505 144	
	Production vendue	biens			
		service	1 596 467 658	1 560 067 937	
	Chiffres d'affaires nets		1 605 234 829	1 562 573 081	
	Production stockée		(273 456)	(5 304 754)	
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		28 520 102	6 561 335	
	Autres produits		23 288	2 937 522	
Total des produits d'exploitation		1 633 504 763	1 566 767 184		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		(11 820)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes		843 401 155	777 158 178	
	Impôts, taxes et versements assimilés		30 016 762	40 919 265	
	Salaires et traitements		338 173 735	349 738 735	
	Charges sociales		237 014 585	220 686 077	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	5 921 286	9 671 503
			- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		7 282 128	25 959 139	
	Autres charges		112 589 790	108 960 166	
	Total des charges d'exploitation (II)		1 574 387 624	1 533 093 066	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		59 117 139	33 674 118		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés		27 481	565 930	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)		27 481	565 930	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées		16 172 046	798 338	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)		16 172 046	798 338	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		(16 144 564)	(232 407)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		42 972 574	33 441 710		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

ACCENTURE SAS

		2019	2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 105 481	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	126 213	1 185 909
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	76 231 694	1 185 909
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	73 277 496	1 258 795
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56 423	1 785 269
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	502 057	5 477 127
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	73 835 977	8 521 192
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		2 395 716	(7 335 283)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		5 815 946	6 331 962
Impôts sur les bénéfices (X)		(687 093)	2 732 323
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		1 709 763 939	1 568 519 024
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 669 524 500	1 551 476 882
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		40 239 438	17 042 141
RENOIS	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Dont { produits de locations immobilières		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	Dont { - Crédit-bail mobilier		
	- Crédit-bail immobilier		
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	Dont produits concernant les entreprises liées		
	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		
	Dont transferts de charges	(39 988)	1 110 818
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	111 223 643	108 741 338
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		

ANNEXE

La société Accenture SAS a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Acquisitions:

Le 25 février 2019, la société a fait l'acquisition, pour 1 euro, de l'intégralité du capital d'Accenture Insurance Services SAS, auprès d'Accenture Holdings France SAS.

Le 12 juin 2019, la société a fait l'acquisition, pour un prix total de 17,5 millions d'euros (y compris paiement conditionnel différé), de l'intégralité du capital de Cirruséo SAS qui a pour objet en France et à l'étranger : la formation, le conseil aux entreprises de technologies et solutions cloud.

Le 28 juillet 2019, la société a fait l'acquisition, pour 2,9 millions d'euros, de l'intégralité du capital d'Orbium SAS qui a pour objet la fourniture de solutions technologiques intégrées à destination d'établissements bancaires.

Transmissions universelles du patrimoine :

- Le 1er avril 2019, la société Accenture Insurance Services SAS a été absorbée par transmission universelle du patrimoine au profit de la Société Accenture SAS. Cette opération a dégagé un mali de fusion de 16,2 millions d'euros, enregistré en charges financières.

- Le 30 août 2019, la société Orbium SAS a été absorbée par transmission universelle du patrimoine au profit de la Société Accenture SAS. Cette opération a dégagé un mali technique de 2,2 millions d'euros, affecté au fonds commercial.

Contrôle fiscal :

La société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31 août 2016, 2017 et 2018, au cours duquel l'administration a remis en cause certaines dépenses prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt recherche (CIR). En date du 13 décembre 2019, une proposition de rectification interruptive de prescription a été adressée à la société. Cette proposition de rectification, d'un montant d'environ 3 millions d'euros en droits, concerne le CIR de l'année 2015. Aucune provision n'a été constituée à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019, car la société estime sa position fondée et entend contester la rectification proposée par l'administration.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2019, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France et conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié, relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France SAS. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France SAS l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services.

2.3 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les opérations en monnaie étrangère ont été valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2019.

2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées selon les méthodes suivantes :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.6 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou *in fine* sur des périodes variant généralement entre 1 et 10 ans, sous condition de présence ;
- Chaque RSU donne droit à la livraison, à la date prévue sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées antérieures à octobre 2012 devaient être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et devaient être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016 doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi.
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus entre octobre 2012 et janvier 2016 inclus.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture SAS une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 198,17 au 31 août 2019) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2019

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2019.

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2019

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2019	31-août-18	Acquisitions	Cessions	Fusions	31-août-19
Immobilisations incorporelles	129 152 513	3 003 169			132 155 682
Inst générales, agencements et aménagements divers	18 591 113	1 180 863	6 554 604	164 947	13 382 319
Matériel de bureau et informatique	27 475 038	3 715 086	6 142 583	26 256	25 073 797
Autres participations	51 418 572	20 400 831		-2 947 000	68 872 403
Autres titres immobilisés	7 625 220	2 829 220			10 454 440
Prêts et autres immobilisations financières	921 683		41 842	17 811	897 652
Total	235 184 139	31 129 169	12 739 029	-2 737 986	250 836 293

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles incluent des logiciels à hauteur de 8 396 700 €, de malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 60 748 610 € et des fonds commerciaux pour 63 010 372 €.

Ces fonds commerciaux comprennent :

- A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité outsourcing.
- A hauteur de 1,7 M€, le fonds commercial de l'activité design digital.
- A hauteur de 5,5 M€, les fonds commerciaux de l'activité optimisation de la performance après-vente, ces fonds étant dépréciés à 100%.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Les malis de fusion sur actifs incorporels comprennent :

- A hauteur de 39,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société ARISMORE, affecté au fonds commercial de l'activité cyber-sécurité.
- A hauteur de 18,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.0.
- A hauteur de 2,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2019 de la société Orbium affecté au fonds commercial de l'activité conseil dans le secteur bancaire.

Immobilisations financières :

Les mouvements sur autres titres de participation correspondent d'une part à l'acquisition d'Accenture Insurance Services, d'Orbium et Cirruséo pour un total de 20,4 M€ et d'autre part à la sortie des titres des entités absorbées.

Par ailleurs, au cours de l'exercice social, la société a renforcé sa participation dans le fonds d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2019, Accenture SAS a investi au total 10,4 M€ dans le fonds PARTECH.

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2019

Amortissements et dépréciations (en euros) :

FY 2019	31-août-18	Augmentations	Diminutions	Fusions	31-août-19
Immobilisations incorporelles	12 755 386	529 521	219 273	402 659	13 468 293
Inst générales, agencements et aménagements divers	12 868 957	1 624 870	6 554 019	614 827	8 554 635
Matériel de bureau et informatique	19 300 186	4 268 953	5 976 629	814 890	18 407 400
Immobilisations Financières	0				0
Total	44 924 529	6 423 344	12 749 921	1 832 376	40 430 328

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2019	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Autres immobilisations financières	897 652		897 652
Clients douteux ou litigieux	100 490	100 490	
Créances clients et comptes rattachés	367 027 403	367 027 403	
Personnel et compte rattachés	514 289	514 289	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	2 718 336	2 718 336	
Impôts sur les bénéfices	11 518 383	11 518 383	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 311 882	9 311 882	
Groupe et associés	26 077 276	26 077 276	
Débiteurs divers	2 377 923	2 377 923	
Charges constatées d'avance	3 846 126	3 846 126	
		0	
Total des créances	424 389 760	423 492 108	897 652

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2019, le montant ainsi placé s'élevait à 26 077 K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » ci-dessus et dans le poste « Autres créances » du bilan.

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2019	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts et dettes auprès des étab. De crédit	1 267	1 267	
Fournisseurs et comptes rattachés	93 076 602	93 076 602	
Personnel et compte rattachés	115 339 062	115 339 062	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	59 613 247	59 613 247	
Impôts sur les bénéfices		0	
Taxe sur la valeur ajoutée	71 214 917	71 214 917	
Autres impôts et taxes assimilées	7 709 259	7 709 259	
Dettes sur immo et comptes rattachés	227 478	227 478	
Groupe et associés	7 955	7 955	
Autres dettes	3 426 342	3 426 342	
Produits constatés d'avance	152 342 571	152 342 571	
Total des dettes	502 958 700	502 958 700	0

	ACCENTURE SAS Comptes annuels au 31 août 2019
--	--

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » correspond exclusivement à des soldes créditeurs de banque.

3.3 Entreprises liées

Les soldes des dettes, créances, charges financières et produits financiers avec les entreprises liées se présentent comme suit en date du 31 août 2019 :

au 31 août 2019	Créances	Dettes	Charges financières	Produits financiers
Accenture LLC Consulting	398 415	913 811		3 090
Accenture Participations B.V.	22 210 115	46 904 490		
Accenture SAS Tunisie Branch	1 047 146	10 295		
Accenture Tech Solutions	165 310	10 955 157		
APTP	305 029	10 192		
Avanade France SAS	15 343	5 338 487		
OCTO TECHNOLOGY	279 262	4 292 523		
Digiplug SAS	682			
Altima		358 086		
Accenture do Brasil Ltda	53 173			
Accenture Finance Limited	26 077 276			
Total	50 551 750	68 783 042	0	3 090

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2019 se présente comme suit :

au 31 août 2019	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	11 607 852
Clients, avoirs à établir	212 000
Charges à payer liées au personnel	111 780 677
Organismes sociaux, charges à payer	37 886 651
Charges à payer liées aux taxes	4 587 941
Total des charges à payer	166 075 120

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2019

3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées : 99 000 000

SAS FY 2019	Qualifiées	Non qualifiées	PSU	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2018	274 333	119 137	118 562	512 032
Nbr de RSU attribuées sur l'exercice	144 944	693	39 991	185 628
Nbr de RSU annulées sur l'exercice	17 302	720	9 672	27 694
Nbr de RSU liées au changement de périmètre	-5 857	4 074	-10 928	-12 711
Nbr de RSU délivrées sur l'exercice	85 737	36 752	23 387	145 876
Solde RSU non délivrées au 31.08.2019	310 381	86 432	114 566	511 379
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice *	57 557 587			57 557 587
Montant du passif enregistré au bilan **	23 408 301	14 835 767	4 185 799	42 429 867

* Montant net des refacturations à d'autres entités du Groupe

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2019 se présente comme suit :

au 31 août 2019	Euros
Avoirs à recevoir	334 963
Clients, factures à établir	87 257 443
Indemnités sociales à recevoir	1 014 253
Autres produits à recevoir	601 696
Total des produits à recevoir	89 208 355

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S s'élève à 17 250 000 € subdivisé en 17 250 000 actions d'un euro chacune.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2019 se présente comme suit :

€	31-août-18	Aff. Résultat N-1	Dividendes	Autres	Résultat N	31-août-19
Capital social	17 250 000					17 250 000
Prime d'émission et de fusion	123 695					123 695
Réserve légale	1 725 000					1 725 000
Réserves réglementées	23 638					23 638
Autres réserves	1 762					1 762
Report à nouveau	62 187 512	17 042 142	0			79 229 654
Résultat de l'exercice	17 042 142	-17 042 142			40 239 438	40 239 438
Capitaux propres	98 353 749	0	0	0	40 239 438	138 593 187

3.7 Provisions

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31-août-18	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31-août-19
Provisions pour Risques & Charges	32 525 733	7 333 146	24 592 051	3 968 040	11 298 788
Provisions créances clients	379 562				379 562
Dépréciation fonds de commerce	5 458 883				5 458 883
Total Provisions	38 364 178	7 333 146	24 592 051	3 968 040	17 137 233

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des litiges en cours et des pertes potentielles sur contrats en cours.

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2019 s'élèvent à 3,8 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2019/2020 concernant principalement des assurances et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 152,34 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2019 et qui ont été facturés.

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2019 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2019

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 313,6 M€ représente 81,84% du chiffre d'affaires total.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent environ 90,10% des charges d'exploitation.

4.3 Résultat financier

Il est composé essentiellement

- du mali provenant de l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Accenture Insurance Services SAS
- d'intérêts et charges assimilées.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles correspondent à des pénalités pour 82 K€, des cessions d'actifs pour 56 K€, des dépréciations liées à des mises au rebut pour 502 K€ et à une indemnité exceptionnelle constatée pour 73 095 K€.

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2019

Les produits exceptionnels correspondent principalement à une refacturation de cette indemnité exceptionnelle pour 73 095 K€, à un produit lié à une convention de transfert d'activités pour 3 010 K€ et à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 126 K€.

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2019	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	42 972 574	-1 511 938	44 484 512
Résultat Exceptionnel	2 395 716	824 845	1 570 871
Participation des salariés	-5 815 946		-5 815 946
Bénéfice comptable	39 552 344	-687 093	40 239 437



	IS dû
Impôt sur les sociétés France	13 018 370
Impôt Etranger	1 340 554
Crédits d'impôt	-15 046 017
	-687 093

Accenture SAS a bénéficié du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6 % au titre des rémunérations versées jusqu'au 31 décembre 2018. A partir du 1er janvier 2019 le CICE est remplacé par des allègements de cotisations sociales. Pour la période de janvier à décembre 2018, le CICE provisionné dans les comptes s'élève à 2 905 K€ comptabilisé au débit d'un sous-compte dédié du compte 69 « Participation des salariés – Impôts sur les bénéfices et assimilés ».

Le CICE a été affecté au financement du besoin en fonds de roulement.

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un Crédit d'impôt recherche de 13 195 595 € au titre de dépenses engagées dans l'année civile 2018.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2019 sont la participation (5 815 946 €), la contribution C3S (1 474 199 €) et une provision pour risque (1 664 000 €). Le total des allègements futurs d'impôt société en base est donc de 8 954 145 €, soit un allègement futur d'impôt de 2 984 416 € au taux de 33,33%.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectifs	août-19	août-18
Cadres	4053	4179
Agents de maîtrise	87	100
Employés	26	20
Apprentis	83	63
C-Qual	21	29
Total	4270	4391

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid. Encaiss.	Val brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
<u>FILIALES (plus de 50%)</u>					
SAS ALTIMA	561 869	100%	51 418 573		26 308 298
33 RUE DUPELIX, 59100 ROUBAIX	7 345 676		51 418 573		5 251 419
SAS CIRRUSEO	51 387		17 453 641		19 126 547
12 RUE GODOT DE MAUROY, 75009 PARIS	1 372 512	100%	17 453 641		650 208
<u>PARTICIPATIONS (10 à 50 %)</u>					
NEANT					
<u>AUTRES TITRES</u>					
PARTECH			10 454 440		
			10 454 440		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuair, extérieur à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2019. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 27 310 K€. Cet engagement n'est pas comptabilisé au 31 août 2019.

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 2 639 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

Selon l'engagement pris par la Société, le solde des investissements à réaliser dans le fonds PARTECH s'élève à 6,5 M€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition

- ❖ Le 6 novembre 2019 la Société a fait l'acquisition, pour un prix total de 14 millions d'euros, de l'intégralité du capital de Sutter Mills, spécialiste français du conseil et de la mise en œuvre des stratégies data marketing.
- ❖ Le 19 décembre 2019 la Société fait l'acquisition de Silvio, cabinet de conseil français spécialisé dans les solutions et services relatifs à l'optimisation des processus industriels.